

Monsieur Jean GUIONY
Directeur adjoint du programme Action cœur de ville
Agence nationale de la cohésion des territoires
20, avenue de Ségur
TSA 10717
75 334 PARIS Cedex 07

LRAR n° 1A187 315 0932 7
Par mail jean.guiony@anct.gouv.fr

Paris, le 3 octobre 2022

Monsieur le directeur,

J'ai découvert avec autant d'étonnement que d'intérêt votre tribune du journal *Le Monde* du 17 septembre 2022 relative à la réhabilitation des sites patrimoniaux, signée ès-qualités de directeur adjoint du programme Action cœur de ville.

Si nous ne pensons pas que la restauration du patrimoine doive être justifiée par des considérations d'un autre ordre, ni que celui-ci ait à démontrer sa conformité à d'autres politiques publiques pour subsister, il n'est pas inexact de souligner son apport incident à certaines d'entre-elles. Vous citez ainsi le « *recyclage urbain, le rayonnement touristique, l'insertion et la transition écologique.* »

La confrontation de ce discours vertueux aux réalisations du programme Action cœur de ville laisse cependant songeur. Vous avez ainsi récemment financé la démolition à Foix d'un ensemble de maisons des XVII^e et XVIII^e siècles situé sur les rives de l'Ariège (notamment d'un précieux moulin à encorbellement). L'architecte des bâtiments de France avait pourtant souligné l'absence de « défaut structurel » de ces édifices et qualifié, dans son avis, leur démolition de « perte irrémédiable sur le plan architectural, historique et patrimonial de nature à altérer gravement et définitivement le caractère et la qualité » du centre-ville de Foix. L'importante médiatisation de ce dossier n'aura pas suffi à vous convaincre. Ce patrimoine a été détruit en juin 2022.

Votre tribune évoque également l'intérêt de réhabiliter « *la caserne désaffectée qui faisait la fierté militaire du territoire* ». Or, votre programme a financé, en juin 2021, malgré nos protestations auprès de votre ministère de tutelle, la démolition de la superbe et symbolique caserne Miribel de Verdun, qui avait échappé par miracle aux destructions de la Grande Guerre et se prêtait à toutes les appropriations.

Aujourd'hui, alors que vous évoquez aussi la nécessité de réhabiliter « *l'ancien couvent endormi et inaccessible* », votre fonds est sur le point de financer la démolition de l'ancien Mont Carmel de Bourges (renommé pour l'occasion « friche » du Bon Pasteur), dont seul l'ermitage inscrit au titre des monuments historiques et « peut-être » une chapelle du XIX^e siècle seront conservés. Il s'agit pourtant d'un très bel ensemble bâti marquant l'entrée de la vieille ville de Bourges, se prêtant à tout type de réaffectation. Il doit être remplacé par des bâtiments à l'architecture générique, déstructurant un tissu urbain de grande qualité, et édifié sur « micro-pieux » afin d'échapper aux prescriptions archéologiques.

D'autres démolitions contestables financées par votre programme à Saint-Dizier, Dunkerque ou Prades ont été signalées à notre association.

Aussi, il paraît urgent, à Bourges comme ailleurs, de mettre vos actions au diapason des excellents principes développés dans votre tribune.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de ma meilleure considération.



Julien LACAZE
Président de Sites & Monuments

Copie à : journal *Le Monde*

PJ : Photographies montrant l'insertion du monastère du Mont Carmel dans le tissu urbain berruyer



Bourges, le monastère du Mont Carmel ,
avant/après les travaux Action Cœur de Ville



L'insertion du monastère du Mont Carmel dans le tissu urbain berruyer

